

## LA DEMANDE

Pour toute demande concernant l'instruction du droit des sols, nous vous demandons de privilégier au maximum les demandes d'information par mail ou par téléphone. Si vous devez nécessairement rencontrer un instructeur, cela se fera uniquement sur prise de RDV en contactant l'accueil de l'Urbanisme au 01 60 09 98 45 ou par mail : [urbanisme@meaux.fr](mailto:urbanisme@meaux.fr)

Pour les dépôts de pièces / dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, vous pouvez nous les faire parvenir par courrier, ou en les déposant sous enveloppe à l'accueil de l'Hôtel de Ville (RDC). Veillez à bien laisser vos coordonnées afin que nous puissions vous contacter par téléphone et/ou par mail. Le récépissé de dépôt de votre demande vous sera transmis par courrier a posteriori.

## OFFICE HLM

Dans le cadre de l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), l'Office HLM "Meaux habitat" est désormais rattaché à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et devient :

**Pays de Meaux Habitat**, Site internet : [pays-de-meaux-habitat](http://pays-de-meaux-habitat)

Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée pour **signaler un logement indigne** ou se renseigner sur les recours possibles. Le numéro est le **0 806 706 806**